

# La privatisation de l'enseignement supérieur dans le Monde arabe

## Etat des lieux et questions de recherche

Iman Farag

CEDEJ, Le Caire

Juin 2009

A l'instar d'autres régions, le monde arabe est traversé par la vague mondiale de privatisation de l'enseignement supérieur (Altbach & Levy, 2005). A considérer en effet la carte du monde, il y aurait de quoi poser la question, non pas tellement sur l'élargissement croissant des universités privées, mais a contrario sur les conditions qui, dans certaines sociétés, font barrage à cette vague. Les vestiges de l'Etat-providence et des pactes sociopolitiques hérités du passé ? Un Etat fort, un Etat faible, ou plus largement, l'extrême faiblesse des ressources socioéconomiques susceptibles d'être mobilisées ?

La question ne manque pas d'intérêt et les réponses ne sont pas exclusives, mais ce n'est pas à celle-ci qu'on répondra. Toutefois, elle nous met sur la voie d'une interrogation pertinente sur l'état des universités privées dans le monde arabe et deux caractéristiques générales sont à relever ; la généralisation du phénomène dans des contextes sociopolitiques différents et la pluralité des modèles. Cartographier le phénomène et raisonner à partir de l'image instantanée, révèle une part de questions communes, liées à l'inscription des universités privées dans les « scripts » mondialisés de l'enseignement ; « prescriptions normatives qui circulent dans l'environnement institutionnel des universités et énoncent les propositions légitimes,

les normes et les standards que les établissements doivent adopter s'ils veulent paraître rationnels et efficaces »<sup>1</sup>(Musselin, 2008).

Une simplification de cette mutation normative est celle formulée dans les travaux de Gibbons (1994): c'est une réduction simplificatrice mais efficace si on en juge par son adoption par nombre d'organismes internationaux. Selon celle-ci, les universités sont confrontées à un passage de la « phase 1 » - savoir pour le savoir – à une « phase 2 », - savoir pour le marché- . Qu'il s'agisse d'une prescription ou d'une description, le lien semble confirmé entre mondialisation des normes et privatisation de l'enseignement supérieur, ou encore entre savoir pour le marché et marché des savoirs (Mazawi, 2007) .

Sur un versant donc, les universités privées dans le monde arabe, peuvent apparaître comme des solutions là où l'enseignement supérieur public figure comme un problème, un mal nécessaire, ou du moins comme l'héritage d'un passé en voie d'épuisement. Pourtant, en y regardant de plus près, on observe tout à la fois les profils diversifiés des universités privées, les rythmes de leur mise en place, les passés « toujours présents » et le jeu des échanges entre les héritages et les modèles de facture récente. Force est de constater la diversité des situations et donc, celle des questions. Au-delà du label « université privée », ce n'est probablement pas un modèle unique qui se mondialise. Quels en sont les variations dans le monde arabe ? Et comment saisir dans une même grille, des expériences aussi diversifiées qu'une université privée au Soudan et aux Emirats, ou encore, une université fondée il y a plus d'un siècle, et une autre mise en place l'an dernier ?

---

<sup>1</sup> Modifier le rôle de l'Etat, transformer les universités en organisations, accroître le rôle des stakeholders, s'inscrire dans des logiques de privatisation et se placer dans une perspective mondiale », Christine Musselin, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », in *Critique internationale*, n° 39, avril-juin 2008, L'enseignement supérieur face à l'internationalisation et à la privatisation.

En anticipant sur ce qui suit, une rationalisation provisoire et élémentaire permet d'établir une distinction heuristique entre configurations universitaires « privées » et « privatisées ». On voudrait signifier par là que les unes comme les autres acquièrent leur signification aujourd'hui tant par rapport à l'antériorité d'un modèle de l'université publique qu'à l'absence de ce modèle. Et, poursuivant dans le même sens, il faut prendre en compte ce que l'histoire sociale récente des sociétés arabes, donne comme contenu et comme valeur, aux notions de public et de privé, s'agissant de l'enseignement supérieur. C'est cette ligne que l'on tentera de suivre dans ce travail.

Dans un premier temps il s'agira d'identifier l'ensemble des facteurs en prendre en compte, si l'on veut tout à la fois, éviter d'homogénéiser, tout en raisonnant sur et à partir de l'unité de l'objet « universités privées dans le monde arabe. Dans la deuxième partie, il s'agira d'établir un état des lieux non exhaustif des universités privées dans le monde arabe, dont l'objet principal est de provoquer une éventuelle réflexion comparative. Cet exercice devrait permettre de formuler dans un troisième temps les questionnements et terrains de recherche futurs. En conclusion, cette démonstration s'achève par un questionnement sur ce que les travaux de recherche sur l'enseignement supérieur dans le monde arabe, pourraient apporter de plus, à une grille de questions universelles.

### **I- Considérations sur la diversité dans le monde arabe**

Poser la question des universités privées dans le monde arabe revient à identifier l'actualisation locale d'un phénomène global. A cet égard, plusieurs paramètres doivent être pris en considération, à commencer par ce qu'on entend par privé et public.

Privé et public n'acquièrent leur sens que l'un par rapport à l'autre, et semble-t-il, dans le cadre de pouvoirs politiques centralisés, qui ont l'autorité nécessaire pour accréditer les titres universitaires. En ce sens, il s'agit moins de remonter aux « modèles d'origine » qui constitueraient la norme, et d'en déterminer le caractère et l'appartenance, que d'historiciser le sens attribué aux sens et fonctions des universités. Dans le monde arabe en particulier, c'est la mise en place du clivage public/ privé et ses modalités qui importe, bien plus que le classement d'institutions universitaires – communautaires par exemple – qui semblent défier ce découpage. C'est à un anachronisme que s'expose l'analyse, s'il s'agit de classer à tout prix, l'Université al-Azhar en Egypte, ou l'Université américaine de Beyrouth. Etablissement « ancien » - comme pouvaient l'être d'ailleurs les universités européennes au Moyen âge (Le Goff, 1985) Heidelberg ou la Sorbonne, al-Azhar est radicalement refondé quand il est soumis aux normes universitaires modernes à partir des années 1910-1920. De ce point de vue, si la permanence des intitulés est certes signifiante, on ne devrait pas en conclure à des continuités. Les « jeux de la mémoire » sont également signifiants : en 2008, la commémoration en Egypte, du centenaire de ce qu'est aujourd'hui l'Université du Caire, est articulé autour d'une lecture continuiste : elle en vient à gommer le fait que le « campus » avec ses références architecturales (l'horloge, la coupole) oh combien symboliques, est lui, beaucoup plus récent (Reid).

De la même manière, si on en prend en compte les rôles politiques et intellectuels de l'American University of Beirut, il est difficile de la concevoir autrement qu'en institution ouverte sur un espace public qu'elle aura contribué à façonner. Par ailleurs, attester de l'origine « étrangère » d'un tel établissement, amène à d'autant plus prendre en compte les voies de l'indigénisation, sinon le rôle

« national » qu'ont joué des institutions « étrangères » (Dupont, 2007). Cela voudrait dire que les notions de public et de privé ont une histoire, ne s'appliquent pas forcément à toutes les situations et que de plus, elles sont relatives, et se définissent réciproquement. En revanche, c'est en premier l'instauration d'un rapport qui compte, qu'il s'agisse de la mise en place d'une Université libanaise publique, de l'introduction des universités privées dans un paysage égyptien à large dominante publique (Frag, 2000), du statut des universités dans une Palestine, « société sans Etat », sous occupation ou encore de l'importation de campus privés clés en main dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, en quasi-simultanéité avec l'établissement des universités publiques.

Une même question se pose par rapport au « mécénat princier », qu'il soit symbolique ou financier, et dont il est problématique d'identifier les lignes de démarcation avec les budgets d'état « publics », ou encore quand il s'agit de la conjugaison du mécénat princier avec des entreprises « privées » (Aramco en Arabie Saoudite).

Les multiples formes du rapport entre public et privé, soulèvent une deuxième question sur les « caractérisations premières » des universités privées, dans leurs diverses manifestations et à travers différentes sociétés arabes. Pour caractériser comme tel l'enseignement supérieur privé, doit-on prendre en compte d'abord : 1) la propriété et les capitaux, 2) les frais des études universitaires et donc le recrutement élitaire et/ ou la visée marchande, 3) ou encore les modes de « gouvernance » des universités et la plus ou moins grande subordination aux contraintes politiques ? Le tout à la fois sans doute, mais l'importance de ces facteurs est variable et semble largement marquer les usages sociaux des universités et les représentations dominantes de leur statut « privé », tant par les usagers que les autorités.

La question sur les caractérisations premières du privé, est d'autant plus complexifiée avec la standardisation opérée par de nouvelles agences d'évaluation et d'accréditation, présentées comme indépendantes, techniques et apolitiques. Et ce, alors même que l'accréditation des universités et de leurs diplômes constituait jusqu'ici et constitue toujours (?), un attribut de l'Etat-nation et de ces appareils les plus centraux, et une mesure au premier chef politique. Dans ces nouvelles conditions, qu'est-ce qui caractérise en premier les universités privées, et à quels enjeux sociaux correspond leur accréditation ?

Une fois défini ce qui caractérise d'abord le privé, se rajoute une troisième question sur les logiques de la privatisation et ses modes (cf. Musselin). S'inscrire dans ces logiques, c'est principalement encourager la création et le développement d'établissements privés, qui ciblent un public étudiant solvable. Sont invoqués tour à tour la qualité de l'enseignement universitaire en question, et /ou l'insuffisance de l'offre en universités publiques, ou encore l'allègement de la demande qui pèse sur celles-ci ; on suppose en effet que la captation du public solvable vers des campus privilégiés, permettrait de mieux répartir les ressources consenties à l'investissement public en matière d'enseignement universitaire, « mieux », ici renvoyant doublement à l'efficacité et à l'équité présumées. Dans une logique complémentaire et strictement marchande, l'implantation d'universités privées peut viser un public international et constituer une source de revenu national, dans la même logique que des secteurs comme le tourisme. D'aucuns parlent de « tourisme éducatif ». Quels que soient les enjeux du privé, c'est l'ensemble du secteur universitaire qui s'en trouve recomposé. D'où l'intérêt d'une perspective relationnelle. Notamment dans des sociétés où le « droit » à l'enseignement supérieur, est en passe d'être redéfini comme un « service », plus ou moins payant. Se pose alors la question de la dévalorisation des

universités publiques qui s'en suit et les ressources disputées, notamment le corps enseignant. Inversement, il est possible d'interroger les qualités et le jeu des acteurs – autant publics que privés- engagés dans la mise en place des « franchises » et les enjeux politiques et économiques partagés et objet de compétition entre Etats, acteurs publics et privés.

- S'inscrire dans des logiques de privatisation, c'est également inciter les universités à diversifier et accroître leurs ressources et à attirer des fonds privés ; augmentation des droits d'inscription ou mise en place de filières payantes au sein des universités publiques, accueil d'étudiants étrangers payant des droits plus élevés que les nationaux, ou encore, mécénat et contrats de recherche, voire prélèvement de droits sur les diverses transactions qui engagent les universités et les acteurs économiques.

- Enfin, il s'agit de transférer aux universités des modes de *management* issus du privé : cela va de la mise en compétition pour l'accès aux ressources, là où prédominait un système national de redistribution indifférencié ou soumis à d'autres priorités, en passant par les nouveaux modes d'évaluation des performances (des étudiants, des enseignants, des établissements), et par les *ranking* internationaux. Censés orienter les « choix » sur un marché global, les classements ne se réduisent ni à des constats ni à de l'information visant à éclairer le consommateur ; ce sont aussi des leviers permettant et justifiant l'introduction de changements. On ne peut manquer de relever par ailleurs, les luttes engagées autour de la définition de « l'autonomie des universités » : mot d'ordre défendu par toutes les parties, mais auquel sont conférés des contenus différents. Enfin, le nouveau *management* inclut l'implication des *stakeholders* sélectionnés, mieux aptes à juger de l'utilité (sociale, économique) du

savoir : cette intervention est sensée ramener à des considérations plus pratiques, une profession académique recluse dans ses « tours d'ivoire ».

C'est peut-être dans les articulations différenciées entre ces logiques, qu'il faut rechercher une part des variations entre les universités privées dans le monde arabe. Cela dit, et comme le relève à juste titre nombre d'auteurs, « la privatisation ne passe pas (forcément) par un glissement du public vers le privé, mais par un accroissement de la sphère d'intervention du premier via la mobilisation et le renforcement du second » (Musselin, 2008).

Comment est-ce que l'ensemble de ces considérations marque les différents cas de figure dans le monde arabe ?

## **II. Eléments pour un inventaire**

L'inventaire qui suit tente de prendre en considération les éléments contextuels qui permettraient de caractériser les différentes situations. Précisons pour commencer que l'enquête porte sur les universités privées dans « les pays membres de la Ligue arabe ». Que sur cette partie de la recherche, on s'est appuyé, sans négliger la littérature spécialisée, sur les sites web des ministères de l'enseignement supérieur ou des Conseils suprêmes des universités des pays arabes. Cette uniformisation n'est pas anodine. Sources officielles, susceptibles de fournir les données pour une lecture « externe », elles ont aussi leurs limites, et trois d'entre elles au moins, sont à relever d'entrée de jeu (à charge pour de futures recherches comparatives, plus « internes », de pallier ces manques).

La première porte sur la difficulté de déterminer ce que recoupe les appellations université, académie, institut, institut supérieur, et que le nombre d'années d'études et la longueur du cycle ne suffit pas à clarifier. Une limite que l'on retrouve également sous une autre forme dans les traditions de recherche ; *Higher*



*education* ou universités ? Elle se complexifie ici avec une question de statut symbolique (Un établissement d'excellence marocain, inspiré du modèle des Grandes écoles à la française, a peu de choses à voir avec un *Higher Institute* égyptien). Il est évident que les établissements s'insèrent dans un « système » d'enseignement supérieur, dans lequel ils ont leur place. A cela rajouter le fait que des institutions, des cursus et des diplômes susceptibles d'être « équivalents », ne le sont pas toujours dans la vie sociale ou sur le marché de l'emploi.

Une deuxième limite porte sur la part des inscrits dans le supérieur dans la tranche d'âge correspondante de la population et leur répartition entre universités publiques, universités privées et filières privatisées. Ces données devraient permettre de mieux comprendre les rapports – rarement innocents- entre offre, demande d'enseignement supérieur et demande « solvable », en mesure d'assurer les frais du privé. Le fait est que la privatisation des universités, impose à l'instar d'autres services, de renverser les questions ; comme pour les produits d'excellence, c'est souvent l'offre qui crée la demande ou le besoin de distinction. Ce constat est propre aux sociétés où des universités de masse, incapables de répondre à toute la demande, doivent en rayer une partie (par la sélection, l'orientation vers les filières techniques), alors que se déploie en parallèle, et en direction d'un autre public, un marché de l'enseignement supérieur privé. Autant pour l'enseignement supérieur privé, que pour le public d'ailleurs, se pose la question des efforts financiers consentis par les ménages et la part de l'enseignement supérieur dans leurs budgets.

D'où enfin, la troisième limite de cet état des lieux ; la question des frais d'études ou d'inscriptions dans le public et le privé. Cette question renvoie à l'accessibilité des études supérieures aux différents groupes sociaux, comprenant également la gratuité *de jure* ou *de facto*, les bourses ou les prêts étudiants. Il est tout

autant question de ce que les frais de l'enseignement représentent dans les budgets des particuliers, que du droit et de la conformité avec des dispositions juridiques, ou mieux encore, constitutionnelles. Ces limites énoncées, le tableau brossé ci-dessous demeure partiel mais tend à la cohérence.

A l'échelle des pays arabes, et à commencer par les plus récentes implantations d'universités privées, c'est seulement dans les derniers mois de l'année 2008, que **l'Algérie** a autorisé la mise en place d'universités ou établissements privés d'enseignement supérieur<sup>2</sup>. Un groupe agro-alimentaire s'est déclaré prêt à respecter le cahier des charges qui accompagne l'arrêté portant création des universités privées<sup>3</sup>.

Plusieurs paramètres caractérisent la donne algérienne ; un embryon universitaire hérité de l'histoire coloniale, un déploiement du système après l'indépendance, une arabisation qui n'a pas été sans coûts et échecs, une structure qui emprunte largement au système français, et qui s'y conforme avec l'adoption du système LMD<sup>4</sup>, issu des accords européens de Bologne, en 2004. A cela enfin rajouter que la France constitue comme pour l'ensemble des pays du Maghreb d'ailleurs, une étape prévisible, pour la poursuite des études supérieures. Que représente dans ce cas précis le passage de l'Algérie aux universités privées ?

A considérer la centralité des études universitaires dans le pacte politique qui relie état social algérien et citoyens, cela semble exemplaire de la levée d'un verrou politique, qui elle-même justifie a posteriori de nouveaux besoins. Sur un autre versant, le passage à la norme européenne américanisée semble « facilité » par l'état antérieur. Reste enfin la manière dont la mise en place d'un enseignement supérieur privé, s'accommodera ou non, de l'accompagnement social assuré par l'Etat algérien

---

<sup>2</sup> <http://www.algerie-monde.com/actualite/article3317.html>

<sup>3</sup> Journal officiel, n 48, 24 août 2008 [http://www.mesrs.dz/document\\_pub/F200804815.pdf](http://www.mesrs.dz/document_pub/F200804815.pdf)

<sup>4</sup> Sur les enjeux de cette transformation, *Al-Watan*, 4 septembre 2004

aux étudiants (bourses d'études couvrant les transports, frais d'inscription et résidences universitaires).

S'agissant du **Maroc**, un projet d'université internationale privée était en cours en 2008. Installée sur des terrains donnés par l'Etat, et bénéficiant du patronage royal, ainsi que celui du président français, cette université, prévoit de verser des bourses à 20% des étudiants.<sup>5</sup> A cela rajouter que deux éléments additionnels viennent complexifier la taxonomie public/privé. En premier, face aux 14 universités publiques, on ne relève pas d'universités privées<sup>6</sup>, mais en revanche une place prépondérante est accordée aux nombreux Instituts supérieurs et Instituts qui sont autant privés que publics. Ce que recouvre l'appellation « institut » dans les divers pays arabes n'est pas uniforme, pas plus (cf. infra.) qu'on ne peut tirer de conclusions, s'agissant des usages plus ou moins normés contrôlés du label « université » (mais aussi académie, faculté, école...).

Pour ce qui est du Maroc, reste par ailleurs, le modèle d'excellence que représente l'Université Akhawayn ; pari sur l'anglophonie, c'est une université fondée par Dahir Royal, dont le roi nomme le président. C'est en cela qu'elle serait publique. Elle est privée parce que payante : 30% des étudiants ont accès à des bourses, des emplois étudiants ou des prêts préférentiels.<sup>7</sup>

En **Tunisie**, où l'université publique a marqué son cinquantième anniversaire en 2008, régnait depuis l'indépendance, une certaine réticence à l'enseignement supérieur privé. Il faut attendre 1990 pour que se mette en place une première université privée, non reconnue par l'Etat. Pas plus que ne sont reconnus des Instituts à cycle court. C'est chose faite avec une « loi du 25 juillet 2000 » ; elle confère à

---

<sup>5</sup> <http://www.marocinfo.net/to/index.php/Education/Le-projet-de-l-Universite-internationale-de-Rabat-se-concretise.cfm> 1/9/2008

<sup>6</sup> <http://www.enssup.gov.ma/>

<sup>7</sup> <http://www.aui.ma/index.htm>

l'enseignement supérieur privé une part de légitimité et de crédibilité, et sont aussitôt mis en place, 21 Instituts supérieurs privés. (cf Mazella, 2006). Aujourd'hui la Tunisie compte 13 universités publiques, auxquelles se rajoutent une université virtuelle et le réseau des Instituts techniques supérieurs. Une trentaine d'établissements privés – entre universités et instituts – sont agréés par l'Etat. En février 2008 une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur introduits d'importants aménagements<sup>8</sup>.

Ces trois pays du Maghreb<sup>9</sup> semblent ainsi partager plusieurs traits ; le passage à la norme européenne LMD, la nouvelle attractivité des études en anglais, qui d'ailleurs n'empêche en rien la poursuite des partenariats avec les universités françaises, elles-mêmes s'étant reconverti à l'anglais pour certaines disciplines. Dans ces trois pays enfin, les responsables des universités privées disent chercher à attirer les étudiants internationaux. Cet effort semble se déployer notamment en direction des pays de l'Afrique sub-saharienne ; le Maghreb « serait déjà l'Europe, sinon le Nord » devenus moins accessibles (cf. Mazella). Se pose par ailleurs une question commune sur l'impact des universités privées sur les publics tentés par la poursuite des études universitaires en France. En revanche, des différences de rythme semblent persister et seraient dues à la place de l'enseignement et de l'enseignement supérieur dans l'histoire nationale récente et les pactes sociaux ; même si par ailleurs semble applicable le qualificatif de « mise en place étatique » du privé (Mazella, 2006). De toute évidence la question posée par rapport à cette sous-région du monde arabe est la mesure dans laquelle internationalisation et privatisation produisent des effets similaires sinon comparables sur les systèmes d'enseignement supérieur. Moins évidente, mais non moins intéressante, est la question des interactions – s'il en est-

---

<sup>8</sup> <http://www.mes.tn/francais/index.htm>

<sup>9</sup> La Mauritanie compte une université publique (Nouakchott, 1981); en 2008 était prévue la mise en place d'une université internationale libanaise.

entre les pays du Maghreb et l'échange des expériences localisées et l'emprunt des modèles.

En **Libye**, un comité populaire général est en charge de l'enseignement supérieur<sup>10</sup>. On relève 14 universités publiques, la plus ancienne datant de 1955. Les comités populaires locaux sont autorisés à fonder des établissements d'enseignement supérieur, sous réserve d'en fournir les financements, de même que les investisseurs (Al-Hawat, 2003). L'internationalisation prend plusieurs formes, dont la signature d'accords et la promotion des établissements étrangers. Ainsi, en 2008, s'est tenu sur le campus de l'université al-Fatih, un salon français de l'enseignement supérieur. L'objectif en était d'attirer vers les universités en France, les étudiants libyens.

Si on se déplace à présent vers le Machrek, La **Syrie** comptait en 2008 18 universités privées, outre 3 projets en cours. Pour cette même année, elles regroupaient quelques 17 000 étudiants, chiffre qui signifie que la création des universités privées n'aura pas jusqu'ici permis d'alléger les demandes qui pèsent sur les universités publiques<sup>11</sup>. En dépit d'un décret de loi promulgué en 2001, les premières universités privées n'ont vu le jour qu'en 2005. Un décret de 2007 redéfinit les conditions d'autorisation des universités privées et leur révocation<sup>12</sup>. Leur accréditation par l'Etat est liée à la nécessité de compléter leurs infrastructures dans les limites d'un délai provisoire. En outre, leur installation devrait correspondre à des zones prioritaires dépourvues d'université publiques. Cependant, les contraintes et opportunités foncières, ont quelquefois aboutis à des concentrations. Elles sont perçues et justifiées dans ce cas comme des complexes universitaires, supposés optimiser la compétition<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> <http://www.higheredu.gov.ly/>

<sup>11</sup> <http://syria-news.com/edu> 16/9/2008

<sup>12</sup> <http://www.mhe.gov.sy/servers/gallery/20071211-100817.pdf>

La Syrie est peut être l'avant dernier pays arabe à rejoindre la vague, non sans débats, analogues pour partie, à ceux qui se déroulent là où l'Etat est au centre de l'enseignement supérieur : par la création des universités, par la garantie d'une gratuité indifférenciée, par une ingénierie qui soumettait l'université aux grandes orientations sociopolitiques et aux visées sociales ou encore par l'encadrement du monde académique et sa corporatisation. Le passage aux universités privées en Syrie est sans doute lié à une libéralisation économique qui pour l'heure va de paire avec l'autoritarisme politique (Hardy & Munns, 2007).

En **Jordanie**, au regard des 6 universités publiques se trouvent une vingtaine d'universités privées de statuts différents, toutes mises en place à partir du début des années 1990<sup>14</sup>. Cela s'expliquerait par l'insuffisance de l'offre en matière d'universités publiques : en 1995, les 12 universités privées regroupaient 25 % des étudiants. La Jordanie, apparaît ainsi comme l'un des pays arabes pionniers en la matière, qui auraient le plus facilité la mise en place d'universités privées (Burke and Al-Waked 1997). Par ailleurs, selon les statistiques de l'année universitaire 2007/2008, l'ensemble des universités a accueilli 27 000 étudiants venant de pays arabes voisins et de l'étranger.

L'accroissement de l'offre a-t-il « démocratisé » l'accès aux universités ? En 2007 a été lancée la Campagne nationale pour les droits des étudiants (*Zabahtuna*). Il y s'agit de protester notamment contre l'augmentation des frais d'inscription, non seulement dans les universités privées mais aussi dans les établissements publics, où ces frais représentent environ deux tiers des recettes<sup>15</sup>.

En 2005/2006, il y avait au **Soudan** 26 universités publiques et plus d'une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieurs privés. Les désignations

---

<sup>14</sup> <http://www.mohe.gov.jo/>

<sup>15</sup> Suivi des déclarations sur les archives de Arabic Network for human rights information ; <http://anhri.net/jordan/>

diverses, université, académie, institut, faculté, ne permettent pas de saisir les différences.<sup>16</sup> Au Soudan, cette démultiplication est peut être liée aux dynamiques propres à chaque *wilaya*.

En matière d'enseignement supérieur, **l'Égypte** est sans doute un exemple extrême et cela à plus d'un titre : par la masse du système publique, par le poids politique et social des attentes liées à un enseignement supérieur (de moins en moins) gratuit, voie de promotion sociale, et qui imposait à l'Etat de fournir un emploi aux diplômés, par la généralisation du modèle enfin, pour le meilleur ou pour le pire, dans nombre de pays arabes. On y trouve 18 universités publiques et près de 15 universités privées en 2007. Ces dernières ont toutes ont été fondées à partir des années 1990 à l'exception de l'Université américaine du Caire. Au-delà de ces chiffres, il faut simplement relever – et ce n'est pas rien- que le privé n'absorbe pas plus de 8 % des étudiants. Cette proportion a peu varié en dépit de l'accroissement de l'offre. Elle s'élèverait autour de 12% qui on y rajoute les Instituts supérieurs privés, mais la différence entre ceux-ci et les Universités, semble plus (socialement) marquée que dans les cas de figure explorés jusqu'ici. Par ailleurs, en matière de frais d'inscription, l'écart entre universités privées et publiques est considérable, justifiant de faire de cet aspect la caractéristique principale du privé.

A celui-ci, il faut également rajouter les logiques de privatisation partielle au sein des universités publiques ; elles cumulent avec la mise en place des dites « universités ouvertes » sur les campus. Ces dernières visent les étudiants qui ne répondent pas aux conditions d'accès aux filières publiques. Quant aux filières dites d'excellence, elles proposent des prestations de meilleure qualité contre des frais onéreux, et sans autre justification. La coexistence de ces formules sur un même site –

---

<sup>16</sup> <http://www.mohe.gov.sd/Statistics/05-06.htm>

en l'occurrence les campus- suscite à nouveau les questions de mixité et de ségrégation, tant sociales que spatiales.

Dans l'exemple égyptien, il y a sans doute à réfléchir le privé à l'aune du public et aux différentes articulations entre crédit scientifique, légitimité politique et démographie des campus. Des universités de masse, cela ne constitue sans doute pas les meilleures conditions de transmission du savoir universitaire, mais les « modèles réduits », ne risquent-ils pas un déficit de crédit ? La question n'est pas tant celle d'une taille optimum, que des paradoxes qui accompagnent le passage entre des universités de masse publiques qui ont largement perdues de leur brio, et des universités privées qui sont loin d'avoir gagné leur crédit et leur légitimité. Il semble bien que deux normes soient en compétition : d'une part, celle facilement identifiable, des diplômés – étrangers pour certain- accrédités, et de ce qui va avec en termes de distinction, de conditions d'études privilégiées et d'accès plus favorable à de meilleurs emplois. etc. D'autre part, et en attendant la réinvention de nouveaux critères, s'il en est, semble subsister des normes héritées et sédimentées dans les imaginaires. A l'échelle de l'Egypte, demeure agissant le modèle de l'Université du Caire. Si l'on voulait caractériser ce modèle auquel on reviendra plus loin, trois éléments sont à retenir : une masse critique raisonnable, et cela vaut tant pour le corps enseignant que les étudiants, un éventail élargit de disciplines et, enfin, une vie de campus. (Reid, 1991).

Si le public continu de faire la norme dans le cas des universités égyptiennes, la situation est apparemment inversée au **Liban**, où *une* seule université publique libanaise (1959) absorbe près de 50% des étudiants, les autres étant répartis entre de nombreuses universités « privées ». Cela dit, si la norme est les universités privées, reste à relever la diversité et l'ancienneté de certains modèles. C'est en quelque sorte



une grille à entrées multiples que suggère la mise en place des universités dans un pays comme le Liban ; à la dichotomie public/privé, se rajoute le binôme communautaire/national. Leurs croisements multiples et mouvants, et la manière dont se distribuent les logiques de rentabilisation, donnent à voir des « générations » d'universités. Plus que les statuts, ce sont semblent-ils, les moments de mise en place qui comptent, de même que le marquage de l'espace public.

La taxinomie public/privé est tout simplement non opératoire dans le cas des universités en **Palestine**. La loi 11 de 1998 relative à l'enseignement supérieur « entérine » 3 catégories d'universités ; l'université gouvernementale (il s'agit de l'Université ouverte de Jérusalem financée par l'Autorité palestinienne), les universités privées (à but lucratif, principalement l'université de Jénine) et les universités publiques (toutes les autres). Taxinomie obscure qui s'explique à la fois par l'histoire longue et l'histoire courte. La première « remonte » au début des années 1970, moment de mise en place des premières universités palestiniennes. Ces initiatives naissent à partir des centres urbains après l'occupation de 1967, associant pour la plupart, grandes familles, municipalités et notables locaux, en dehors de tout encadrement étatique. Ce sont à l'origine des instituts supérieurs et des lycées. Toutes les universités palestiniennes seraient « privées », toutes se disent d'utilité publique, et toutes sont « nationales », dans le sens revoyant à nationalisme. (Romani, 2003).

L'histoire courte est celle de la mise en place de l'Autorité palestinienne. Elle n'efface pas la période antérieure, mais au-delà de la centralisation (un ministère de l'enseignement supérieur est mis en place en 1996) et du contrôle politique exercé sur les campus, nationalisme et régulation privée semblent s'articuler de manière inédite. L'OLP en exil assurait une part de financements, que l'Autorité sur place tend à réduire, donnant à voir une « privatisation pré-étatique », caractéristique de l'Ordre

d'Oslo. Le coût des inscriptions aura doublé en valeur relative entre 1985 et 1995 par rapport au pouvoir d'achat, même si demeurent les exonérations totales ou partielles (autour de 20% des étudiants dans chaque université).

Il y a une logique à clore cet inventaire par un aperçu des universités privées dans les six pays du **Conseil de coopération du Golfe** (Emirats, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Oman), constituant là aussi une « sous-région ». C'est là sans doute qu'opère le mieux la *private higher education global revolution* (Altbach), dans des formes comparables, sur fonds de passés similaires et avec souvent les mêmes paradoxes et, quelquefois, les mêmes formes, spectaculaires. Par ailleurs, la coordination entre ces pays – université du Golfe, reconnaissance réciproque des diplômes et accréditations des universités, bourses pour les étudiants « régionaux » - n'exclue pas la compétition, que ce soit pour le crédit politique, la captation des étudiants ou des partenariats universitaires internationaux. De la même manière, les efforts et investissements consentis à la mise en place d'universités, devraient être mis en regard avec les politiques (en baisse, mais dans quelles proportions ?) d'envoi des étudiants à l'étranger. Dans ce qui suit, on tentera de relever les questions que soulève cette *global revolution*.

Il faut d'abord prendre en compte le caractère récent de la mise en place des universités publiques, des universités tout court ; la plus ancienne, celle du Koweït, date de 1966. De ce caractère récent, ce qu'il faut retenir est surtout que les universitaires nationaux aux commandes des universités, sont souvent ceux de la première génération issue des universités mises en place dans ces pays.

L'élargissement et l'investissement de l'enseignement supérieur, comme secteur rentable et / ou comme priorité politique, est sans doute une des possibilités ouvertes par la rente pétrolière. En complément, c'est également cette même rente qui

aurait laissée ses marques sur l'enseignement supérieur dans les pays du Golfe (Gill, 2008). Le caractère de nécessité des études universitaires de qualité ce serait ressenti, tant par le recrutement de prédilection des nationaux dans la fonction publique et leur faible orientation vers le privé, que par la disponibilité d'une main d'œuvre étrangère plus adéquatement qualifiée et moins coûteuse.

A partir des années 2000 et de manière concordante, les pays du Golfe se sont engagés dans la mise en place d'universités privées (Coffman, 2003), d'autant plus marquées par les effets des années antérieures. Quelles sont les questions pertinentes que l'on peut poser ?

Il y a d'abord à interroger ce que pourraient être les sens de public et de privé dans le contexte des pays du Golfe, et plusieurs facteurs sont à relever. Tout d'abord, le caractère récent et embryonnaire des premières universités mises en place dans ces pays, laisse à penser que « l'invention d'une tradition académique » est encore entrain de se faire. Cela opère de surcroît dans un contexte d'internationalisation bien différent que celui qui a prédominé au Maghreb, au Machrek et en Egypte. Sont différents également les dispositifs d'aide et d'incitation à la poursuite des études supérieures, permises par la rente pétrolière, même si elles ne font pas des études universitaires un droit acquis : si les frais des études universitaires sont plus élevés dans le privé, il faut relever les permanences et changements qui marquent les politiques d'aides aux étudiants et les bourses internes et externes. Il s'agit plus d'un usage que d'un droit, mais cet usage, routinisé, nationalisé, « régalien » en quelque sorte, bénéficie aux étudiants nationaux. Par ailleurs, les capitaux sont certes privés, mais on ne peut ignorer les fortes incitations, voire « encouragements » et subventions déguisées ou ouvertes par les autorités publiques à destination des universités privées. Dans un pays comme le Sultanat d'Oman, la première université publique –

l'université Qabous – a été fondée en 1986 et un ministère de l'enseignement supérieur en 1994. A partir de 1999, deux décrets autorisent la création d'instituts, facultés et universités privées. Ces dernières sont au nombre de 6, alors qu'ont été fondées une vingtaine de facultés en partenariat avec des universités étrangères.

Parmi les mesures d'incitation prise par le sultanat pour favoriser l'enseignement supérieur privé, figurent les exemptions douanières, le don des terrains et la contribution de l'Etat par des dotations allant jusqu'à 50% du capital. A cela s'ajoutent des donations princières spéciales, outre le fait que le ministère verse un nombre de bourses conséquent en faveur d'étudiants inscrits dans les établissements privés. Sur les étudiants poursuivant des études universitaires à l'étranger, les destinations les plus importantes sont l'Egypte (18%), la Jordanie (16), Les Etats-Unis (7 %) et l'Inde (6%)<sup>17</sup>.

Financer pour partie les études universitaires d'un étudiant dans une université privée, est également subventionner celle-ci et lui permettre de retrouver l'équilibre financier confortable, nécessaire à une entreprise privée. Les deux considérations ne sont pas antinomiques, mais il reste difficile d'en déterminer les poids respectifs et les priorités auxquelles elles correspondent.

Enfin, un troisième élément de questionnement porte sur la difficile catégorisation des « fondations princières » (Dubai, Qatar) : en deçà ou au-delà du public et du privé, il faudrait interroger ces « organisations » d'un point de vue qui est autant celui du management et de la professionnalisation, que celui des visées stratégiques traduites au quotidien, et de la modernisation du clientélisme.

Ces éléments énoncés, reste d'autant plus posée la question avancée plus haut sur ce caractériserait d'abord le privé, dans un contexte où la rente pétrolière a permis

---

<sup>17</sup> <http://www.mohe.gov.om/index.php>

d'assurer ce dont s'étaient chargées ailleurs, des politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Une deuxième question serait de caractériser l'enseignement supérieur, dans des états qui seraient – à des degrés divers certes et selon des rythmes divers – « multinationaux », de par les populations qu'ils regroupent (nationaux, résidents étrangers plus ou moins permanents, « bodoon »). C'est de tout cela que les nouvelles universités privées des pays du Golfe, héritent. Un croisement hybride de plusieurs tendances est à l'œuvre ; d'abord et depuis la mise en place des premières universités, la volonté de produire une élite nationale qualifiée qui se substituerait aux cadres étrangers. Pour ce faire, l'importation est un moment nécessaire. La chose n'est pas nouvelle en soi ; il suffit de penser aux liens privilégiés avec le monde universitaire égyptien ou Jordanien. Ça ou là, ils se maintiennent, mais concurrencés par de nouvelles destinations, de nouveaux pays exportateurs de *knowledge workers* ou de nouveaux labels de qualité, (ou de moindre qualité) venus s'installer sur place. Car ce ne sont plus seulement des professeurs que l'on importe, mais aussi des universités. Il faut croire aussi que dans certains pays du Golfe, comme les Emirats (cf annexes 1 & 2) ou le Qatar, la demande –réelle ou supposée- des résidents étrangers permanents est pour quelque chose. Est-ce à celle-ci qu'on doit la mise en place d'établissements indiens (et asiatiques), à la compétitivité internationale de celles-ci, ou encore aux effets de familiarité induits par l'intensité des échanges ?

Une dernière question porte sur les modes d'urbanisation et les modèles universitaires. On a évoqué plus haut les campus, de récents exemples des pays du Golfe laissent croire que de nouveaux modèles se mettent en place. Ainsi de la *Dubai Academic City*, « première zone franche de savoir universitaire », et l'affichage a le mérite de la clarté : 100% de propriété privée, tous les bénéfices rapatriés et pas

d'impôts<sup>18</sup>. Au Qatar, la *Education City* semble constituer un autre exemple de hub universitaire<sup>19</sup> ; c'est un projet de la *Qatar Foundation*. Reste à savoir si ces modèles vont se démultiplier. Reste aussi qu'en dépit de leur histoire récente, les universités du Golfe laissent croire que de nouvelles générations d'universités sont peut être entrain d'apparaître.

### III. Questions et terrains de recherche

De l'état des lieux et des tentatives de typologie esquissées dans la première partie, ressortissent plusieurs questions et terrains de recherche potentiels. Cela concerne plusieurs aspects ; ils ont trait aux effets des universités privées sur la production des savoirs académiques, les logiques de leur mise en place et fonctionnement en tant qu'organisations, ce qu'elles introduisent – ou non – de nouveau par rapport à la place de l'Université dans le monde social, ou encore dans le cycle de vie des individus et leurs expériences, et l'anthropologie de ces lieux / institutions.

Par ailleurs, comme cela a été démontré plus haut, l'éventail des questions pertinentes ne s'applique pas forcément à toutes les situations décrites. Dans certaines, prédominent les modèles hérités, qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou communautaires. Ils croisent pour ainsi dire les modèles de facture récente, issus de la mondialisation, et ce sont plusieurs temporalités qui se croisent. Dans d'autres situations, c'est au contraire un paysage plus homogène qu'on retrouve. Aux imbrications de fait entre privé et public « privatisé », correspond une ambiguïté plus délicate à gérer : que cela concerne la gouvernance, la production de savoirs, la reproduction sociale, ou encore, l'anthropologie des lieux, les questions posées, ne sont-elles pas pour partie communes au public et au privé ? La question reste posée.

---

<sup>18</sup> <http://www.diacedu.ae/>

<sup>19</sup> <http://www.qf.org.qa/output/page17.asp>

elle l'est d'autant plus si l'on considère l'enseignement supérieur comme un « système », une évidence qu'il est quelquefois nécessaire de rappeler au vu des changements de paradigmes qui marquent les travaux sur la question.

D'où, une considération finale enfin : observer la privatisation des universités comme phénomène quasi-mondial et ses variations dans le monde arabe, ne contraint pas à adopter forcément des grilles de description et d'analyse standardisées. Ni a fortiori le vocabulaire. Les termes et catégories mobilisés pour décrire et la formulation des questions reconnues comme légitimes et pertinentes, constituent en tant que tels des objets de réflexion. Prenant en compte l'ensemble de ces limites, on tentera d'identifier quelques pistes de réflexion.

### **1- Modèles d'origine et copies**

Délocalisation de campus livrés clé en main, importation de programmes ou de diplômes, la plupart des universités privées ou filières privatisées dans le monde arabe, mettent en avant comme atout supplémentaire, des références importées. A celles-ci se rajoutent souvent une ou plusieurs langues étrangères. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'ignorer les différences de nature entre ces diverses formules ; une filière francophone ou anglophone à l'Université du Caire, n'est pas la Sorbonne d'Abu Dabi, et la question serait de savoir ce que seraient les éléments indispensables qui accompagnent un label de qualité. En deuxième lieu, on ne peut nier que la réception de ces apports suscite des questions peut être plus complexes, que celles posées dans le monde anglo-saxon ou à l'échelle des transferts de savoirs (d'étudiants et de savants) intereuropéens.

Cela a trait à la langue, mais aussi à la « culture intellectuelle » acquise soit dans le cadre des études pré-universitaires, ou plus largement par la culture publique commune et partagée entre les groupes sociaux éduqués. Il n'est pas difficile

d'imaginer que l'importance de ces facteurs est variable selon les disciplines et les savoirs. Il suffit de penser aux parallèles possibles entre médecine, business administration, et sociologie. La question posée concerne moins la culture comme essence, que les politiques culturelles.

A la fabrication de celles-ci, participe aujourd'hui et de diverses manières de nouvelles technologies ainsi que des acteurs trans-étatiques. Les transferts de savoirs universitaires aujourd'hui ne sont certes pas dissociés de diverses formes de circulation : le web, les chaînes satellitaires ou le voyage..

Reste à souligner qu'en eux-mêmes les transferts de savoir sont loin de constituer une nouveauté. Il suffit pour cela de penser aux conditions et contextes de mise en place des institutions « pionnières »; le Syrian Protestant College qui deviendra AUB, ou, dans un contexte colonial, l'université d'Alger. Ou encore l'exportation du « modèle » égyptien à l'échelle du monde arabe. En quoi seraient différents les transferts de savoirs opérés aujourd'hui ? Ce sont peut être les normes, les modalités de validation et les finalités qui se sont transformées.

D'où semble-t-il, deux attitudes inverses et complémentaires, qui l'une comme l'autre relèvent du sens commun et sont compréhensibles : la première officielle, et formelle, s'appuie sur les accréditations, quality assurance et les équivalences pour soutenir que « la copie est conforme au modèle d'origine ». La seconde attitude est plus dépréciative, qui dénonce la dégradation ou la marchandisation des modèles d'origine « tropicalisés ». Plus intéressante est sans doute la « relocalisation » de ces références, et l'observation de la manière dont les choses se passent. Questions qui concernent tant la langue d'enseignement, l'éthos universitaire et les normes, que le contenu des savoirs, voire l'organisation de l'année universitaire en semestres et la mastérisation. (« Jet professors » étrangers dans les pays du Golfe ou l'indigénisation



de l'American Diploma en Egypte par les cours particuliers). L'accès aux filières ou établissements privés à références importées, étant « valorisé » et valorisant, tant symboliquement qu'en termes marchands, il n'est pas étonnant que le local public (quasi-gratuit) s'en trouve dévalué.

Sur ces questions comme sur d'autres, la difficulté est que ceux qui seraient amenés à faire une description critique du système en sont les complices. A la démarche finaliste et évaluatrice qui juge du succès des transferts de savoirs internationalisés, pourrait se substituer une approche qui serait plus proche du terrain et plus curieuse des interactions et des effets fortuits. Contre l'automatisme de l'accréditation et de l'équivalence, il s'agirait de renouer sur le terrain de l'enseignement supérieur privé d'aujourd'hui, avec des démarches de recherche efficaces qui par le passé, ont examiné d'autres moments et d'autres transferts de savoirs<sup>20</sup>.

## **2- Mécénat et mécénat princier**

Traditionnellement, les universités prestigieuses, dans le modèle nord-américain notamment, se sont appuyées sur le mécénat. Celui-ci aura permis de conserver en partie la vocation du savoir universitaire comme « public good », par des systèmes de bourses notamment et de favoriser ne serait-ce que de façon marginale, des mobilités sociales ascendantes. Au plus loin de la « liaison avec les entreprises » qui financent les secteurs à retombées économiques, un mécénat prestigieux, tablait sur le prestige du savoir académique. De telles entreprises sont-elles possibles pour ce qui concerne les universités privées dans le monde arabe ? Existe-t-il un équivalent contemporain du système des waqf qui a supporté les établissements d'enseignement

---

<sup>20</sup> Ces remarques sont issues d'une pratique d'enseignement dans une filière francophone payante au sein d'une université publique en Egypte. Il est évident que ce n'est pas le modèle d'origine qu'on retrouve et ce n'est pas non plus la copy blueprint dégradée. Ce que coproduisent dans la pratique, professeurs, étudiants et matériaux pédagogiques, est bien plus complexe à décrire.

à travers l'histoire ? Depuis près d'un quart de siècle, des organismes comme la Banque mondiale recommandent d'élargir la part des bourses et prêts étudiants à l'ensemble des structures universitaires, au détriment du financement public et de la gratuité, ou encore, pour en « rationaliser » les usages. Mais, du libéralisme humaniste au néolibéralisme, les modèles de mécénat désintéressé, sont-ils reproductibles et sous quelles conditions ? Du XIXe siècle au XXI siècle, s'agit-il de la même pratique ? L'aide des organismes internationaux bailleurs de fonds, peut-elle tenir lieu de mécénat ?

Une première question se pose sur la capacité du mécénat dans le monde arabe à alléger de manière tangible et durable, les coûts sociaux et financiers de la privatisation des universités. Une deuxième, sur le déficit de transparence que cache quelquefois l'affichage d'universités « à but non lucratif ». Troisième question enfin, celle du mécénat princier comme fondateur d'universités, (Al-Akhwayn, Maroc), ou en appui à celles-ci (Mohammed bin Rashid Al Maktoum Foundation, Qatar Foundation). Qu'il soit politoco-symbolique ou financier, il n'est pas aisé d'identifier ce type de mécénat par rapport à l'Etat et ses budgets. Pas plus que lorsque s'y adjoignent des entreprises non moins puissantes que les Etats (Aramco en Arabie Saoudite). Guère loin par la pratique, même s'il s'agit principalement des universités « publiques », se pose la question de ce qu'il est difficile de caractériser comme « privatisation » ou étatisation » du public ; les *makrumat* en Jordanie. Peut-être faut-il là interroger les formes modernes de la « Société de cours ». Ou interroger plus généralement encore les formes d'aide à l'accès aux universités privées et voir à quelles catégories bénéficient les discriminations positives, s'il en est.

C'est là en tout cas, qu'une part des questions adressées à la privatisation des universités, devrait chercher les réponses en dehors des campus : dans les efforts

consentis pour l'expansion et la qualité de l'enseignement supérieur, mais aussi dans la répartition des richesses et leurs usages.

### **3- Universités et espace public : le sens du campus**

La *Dubai Academic City* ressemble-t-elle à Dubaï ? Entre campus et états-nations, ont existé des ressemblances. En accompagnement de leur rôle politique et de ce qu'elles ont signifié en termes de production des intellectuels, les universités ont participé du marquage de l'espace, tant dans le sens métaphorique que matériel. Qu'il s'agisse d'universités publiques (Alger, Le Caire, Amman) d'ailleurs, ou comme le rappelle leur histoire, de certaines universités à tradition, profondément inscrites dans l'espace urbain (AUB, AUC), la notion de campus n'est pas anodine. Espace de vie et de mixité sociale et de mixité des genres, distinct mais ouvert sur la ville, le campus a même fabriqué les villes universitaires et transformé l'espace urbain. C'est un lieu d'acquisition des expériences sociales, et c'est en grande partie, parce qu'il y a un campus, qu'il y a une vie universitaire et que les études universitaires constituent un moment dans le cycle de vie des intéressés. C'est au moins dans ces termes qu'ont été pensés les moments de jeunesse de générations de diplômés : la politisation, les relations amoureuses, les activités sportives ou artistiques, la rencontre des ruraux et des urbains et la coexistence entre riches et moins riches.

Dans les universités publiques, sont visibles et tangibles quelquefois, les signes de ségrégation spatiale qui accompagnent les privatisations partielles (qualité des équipements, dédoublement des campus). En outre, des pratiques nouvelles et communes transcendent les frontières ; l'accès aux campus est rigoureusement contrôlé par des services de sécurité publics ou privés (selon les cas), alors même qu'ils sont investis comme espaces publicitaires, voire comme galeries marchandes, par les sponsors ou les annonceurs. Cela s'inscrit justement dans la logique de

génération de ressources que les universités devraient suivre. Par ailleurs, l'architecture des campus a largement participé du marquage politique de l'espace, produisant des dynamiques urbaines autonomes : il suffit par exemple de mettre en regard les abords des universités de Amman, le Caire ou AUB.

En temps de « campus numériques » et de *E-Learning*, que signifient des universités sans campus ? Ou encore, qu'appelle-t-on campus aujourd'hui ? Inversement, quelle place est faite au campus dans le marketing des universités privées ? Dans tous les pays arabes, sont organisés depuis quelques années des « salons de l'enseignement supérieur » dont l'étude ethnographique révélerait peut être une part des lois tacites de ce nouveau marché.

S'agissant des nouvelles universités privées la question du campus, suscite plusieurs interrogations. Elles tiennent à la qualité des infrastructures, aux conditions d'autorisation en dépit desquelles des universités s'installent pour de nombreuses années dans des locaux provisoires. Pour les universités qui en sont dotées, que représente le campus, et à quels modèles se réfère-t-on ? On ne peut manquer la part des éléments architecturaux distinctifs ; entre la coupole de l'Université du Caire et celle de la Sorbonne Abu Dhabi ; entre les bâtiments conçus comme université et les locaux de fortune réaffectés à des usages universitaires. A la faveur des opportunités foncières, des campus se sont installés loin des centres urbains, et se pose la question sur les dynamiques sociales et spatiales qu'ils engendrent – ou non. Autant de *gated campus* nichés dans des *gated communities* ? Se pose enfin, la question de la mixité : aussi bien celles des genres que celle des classes sociales.

Par ailleurs, l'aménagement des campus mérite d'être pris au sérieux, tant la valorisation des universités privées passe par des signes de distinction et de confort. Quels sont ses signes, comment se déclinent-ils, et comment s'affiche le privilège ?

Il est vrai que la « chose » Université a été historiquement liée à l'espace campus. D'où à la fois le questionnement sur la nécessité de ce lien et ce que doivent les universités privées aujourd'hui aux modèles hérités de ce lien. D'où enfin une dernière interrogation sur campus et critère du nombre. Des universités de masse, cela ne constitue sans doute pas les meilleures conditions de transmission du savoir universitaire, mais les « modèles réduits », ne risquent-ils pas un déficit de crédit ? Une même question se pose sur les aléas du marché universitaire, ou encore les fermetures de filières et leur ouverture en fonction de la demande, c'est-à-dire le nombre d'étudiants inscrits au début de l'année universitaire. Exclure une part de la demande dont font l'objet les universités de masse, est une mécanique sociale longtemps éprouvée. Inversement, et en cas de faible demande pour des universités privées, que faire de campus vides ou surdimensionnés ?

La question n'est pas tant celle d'une taille optimale, que celle de « l'épreuve du temps », si l'on peut dire ainsi. Ou encore, la durée de vie prévisible des différentes générations d'universités privées et les cycles par lesquels elles passent.

#### **4- Quelles disciplines ?**

Une question supplémentaire se pose, s'agissant des universités privées dans le monde arabe, notamment celles issues des vagues les plus récentes. Existe-t-il des affinités particulières entre universités privées et disciplines ? Inversement, certaines disciplines sont-elles réfractaires à la privatisation ? Sous bénéfice d'inventaire, relevons par exemple qu'il semble y avoir peu de formations en sciences de l'éducation dans les nouvelles universités privées. Effet de marché « porteur » ou de souveraineté d'Etat, les deux effets semblent se combiner. Un même constat (à vérifier) peut être fait, s'agissant des Arts et des Beaux-Arts.

Deux raisonnements sous-tendent la question sur les disciplines : d'une part, il semble aller de soi que le privé s'engage de préférence dans des filières valorisées et valorisantes, tant du point de vu social et symbolique que du point de vue des offres d'emplois auxquels ces filières donnent accès. On pourra se demander si, en revalorisant certaines formations, le passage par la privatisation partielle au sein des universités publiques, entraîne un reclassement des savoirs (En Egypte par exemple, les filières de droit ou de commerce en langues étrangères).

D'autre part, entre en considération dans le cas des formations coûteuses en infrastructures et équipements notamment, une question d'équilibre financier entre investissements et retours. A ce niveau, se pose tant la question des mécènes que celle des entreprises susceptibles de financer des formations qui leur soient rentables, en termes strictement économiques.

D'où l'intérêt de consacrer une recherche spécifique au statut des sciences sociales dans les universités privées. A suivre les restructurations en cours dans le domaine des savoirs et de leur acquisition, la frontière – toujours existante, mais bien plus prononcée - entre « les sciences à retombées économiques et les autres » - laisse croire à une nouvelle « hiérarchisation » des sciences. Elle se traduit tant au niveau des capitaux financiers et investissements consentis, qu'aux niveaux des capitaux sociaux et symboliques des professionnels de la recherche et de l'enseignement. Elle esquisse peut être d'éventuels rapprochements entre les « humanités » et les « sciences sociales ». A l'heure de la *knowledge economy*, « pas d'humanités sans humanisme », est tout à la fois un slogan et un constat à l'aune duquel il faudrait réexaminer les transferts de savoirs académiques et la manière dont ils opèrent dans des structures universitaires privées / privatisées. La question (dubitative) posée est

celle de la capacité des universités privées à réinventer une attractivité « non-marchande » des sciences sociales.

### **5- Enseignement *et* recherche ?**

Dans le processus d'adoption de normes mondialisées, revient la question des nouvelles articulations entre enseignement et recherche. Etant entendue, que cette dernière se doit de trouver ses propres financements. Les universités privées dans le monde arabe, adhèrent-elles à cet élément du script ? Il est à la fois question de disciplines et spécialités, des investissements consentis à la recherche, mais aussi des conditions de transfert des savoirs. Demeure posée la question sur la capacité d'universités dotées de moyens, à rééquilibrer ce transfert et à atténuer les effets d'un *brain drain* qui n'est pas prêt de s'inverser. Sur cette question également intervient l'héritage : le ranking des universités prend comme allant de soi l'articulation recherche/ enseignement, alors que la toute récente histoire des universités dans le monde arabe suggère d'autres articulations ; construction d'une société nationale, accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre et formation des cadres. selon les universités, leurs moyens ou encore selon les disciplines.

Comment est-ce qu'est pratiquée la recherche dans les universités, quel est le sens attribué à cette pratique, quelles en sont les finalités ? Là où elles existent de manière satisfaisantes, que permettent et ne permettent pas les ressources financières ? Autant de questions que pose la multiplication des centres de recherche dans les universités, sans qu'il ne soit toujours évident de déceler ce que recoupe le label. Sur ce point relatif à la recherche, intervient également la distinction à faire entre sciences et humanités, tant sont importants les moyens que supposent les premières. Au-delà de la question des moyens, se pose la question des visées de la recherche scientifique dans les pays arabes. Cherche-t-on le développement, la compétition internationale,

ou encore la formation ? La recherche est-elle fondamentale ou appliquée, et que met-on derrière ces mots ? A cet égard, un terrain qui semble exemplaire est celui constitué par les « Centres d'excellences » liés au Ministère saoudien de l'enseignement supérieur ; il s'agit d'une douzaine de Marakiz al-tamayuz al-bahthi (*Distinctiveness Research Centers*) et une telle enquête permettrait peut-être de répondre à une part des questions posées.

Enfin, et pour en revenir aux universités privées, peut-on établir une typologie de celles-ci en fonction de leurs activités de recherche et le mode de diffusion des résultats – s'il en est – permet-il d'accéder à la visibilité internationale, telle que définie par le *ranking* ? C'est une des limites de l'internationalisation (cf. infra.)

## **6 – Légitimité politique et légitimité savante**

La mondialisation et la généralisation des procédés de *Quality assurance* ne devrait pas mener à un oubli des rapports éventuels entre « savant » et « politique », ou encore technique et politique. Pas plus que les *ranking* –même régionaux – ne semblent déterminants. Qu'est-ce alors qu'une « bonne » université privée dans le monde arabe ?

En d'autres termes encore, la question posée est celle de « la réputation » et sa construction. Elle tient à la fois du sociopolitique et du savant, et, là aussi fait intervenir le facteur temps, parce qu'une réputation ne se construit pas du jour au lendemain. A quels modèles de référence se réfère-t-on selon les « générations » d'universités privées ? Modèles indigènes ou mondialisés ? Dans les pays arabes où les universités ont été relativement précoces (Egypte, Liban) les modèles hérités constituent-ils toujours une référence ? Et dans les pays où font défaut ces modèles, qu'est-ce qui fournit la référence ?



Sous ce titre légitimité savante et légitimité politique, il s'agirait également d'envisager la diversité des débats que suscitent les universités privées, dans des sociétés qui ont leur expérience. On pense ici au moment où, dans un pays comme l'Égypte des années 1990, universités publiques et privées sont tout autant stigmatisées. Les premières, pour leurs faibles performances scientifiques, mais aussi leur nombre d'étudiants pléthorique ; mal nécessaire pour permettre l'accès au savoir universitaire, et qui par ailleurs n'empêchait pas d'estimer que les universités publiques sont réformables. Il en était autrement des projets d'universités privées en cours d'élaboration, jugés d'emblé sous l'angle de leur visée marchande. Les frais des études ne correspondent-ils pas à « l'achat d'un diplôme » ? Dans ces mêmes années ont lieu des procès soutenant l'inconstitutionnalité des universités privées ou des filières privatisées.

Les termes du débat ont changé, mais il reste qu'entre politique et scientifique, les liens semblent plus étroits que ne le suggèrent les approches classiques et les spécialistes de l'enseignement supérieure. Ce qu'il faudrait examiner, c'est les articulations différenciées de la légitimité politique et du crédit scientifique dans diverses situations et expériences. Et au-delà, non pas tellement ou pas seulement les critères objectifs de l'excellence, que les modalités de la fabrication de ce qu'il faut bien appeler « la réputation ».

### **Conclusions provisoires**

Au terme de cette enquête, une manière de clore est de voir brièvement en quoi, le tableau qu'on vient de dresser, serait susceptible de renouveler les questions autour de l'enseignement supérieur. Avec ses diversités, tant au présent que par le passé, avec ses interactions inter-arabes, mais aussi internationales, l'enseignement supérieur dans le monde arabe, suggère une série de questions.

- La première concerne l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Doublement prise d'habitude comme une évidence et comme une « nouvelle évidence », concomitante de la globalisation. Cela amène d'abord à interroger ce qui caractériserait les formes actuelles de transfert des savoirs universitaires – qui en elles-mêmes sont loin d'être inédites – par rapport à d'autres plus anciennes.

Par ailleurs quels en sont les aspects et leur poids respectif ; s'agit-il d'abord des diplômes (comme le LMD), des programmes, des étudiants, des professeurs ou des modes de gouvernance ? Tout à la fois sans doute, mais dans quelles proportions ? Et, en quoi est-ce que les écarts entre ces proportions auraient pour effet de multiplier les « centres » exportateurs de savoir, ou encore de renforcer leur caractère hégémonique au dépend de périphéries qui resteraient importateurs, ou produiraient des savoirs « à usage local » ?

Façon d'interroger les acteurs de ladite internationalisation. Les Etats, qui ne disparaissent pas, les capitaux privés, et les effets cumulés de leur entrelacement. A cela, il faudrait rajouter un élément supplémentaire : les experts. La notion est ambiguë, certes, mais on voudrait désigner dans ce cas précis, les cercles à qui il revient de forger et de diffuser de nouveaux langages. Où se situent-ils entre Etats et capitaux ? Le nouveau discours autour de l'internationalisation amène à interroger de l'intérieur, les rôles joués par les organisations internationales qui ne sont pas des acteurs monolithiques, certes, mais qui finissent par produire des cohérences lourdes. L'OCDE, La Banque mondiale, mais aussi, et rétrospectivement, l'UNESCO.

Il s'agirait enfin d'examiner les articulations entre internationalisation et privatisation. La seconde ne constitue-t-elle pas quelquefois une sorte de *under-statement* de la première ?

Une deuxième série de questions a trait à l'état des savoirs sur l'enseignement supérieur. Tout à la fois, « savoir sur le savoir » et « savoir sur soi », pour ceux qui mènent des recherches sur la question, après être eux-mêmes passés par l'expérience. L'idée n'est pas de faire de la réflexivité une règle générale (encore que..). Il s'agit plutôt de sonder les distances variables entre recherche en sciences sociales et *policy oriented research*.(traditions savantes, positions des chercheurs dans le monde social).

Enfin, et comme pour tout objet de recherche qui fait appel aux notions de « système » et / où d'agence, il faut relever la prédominance des macroanalyses (politiques, économiques) sur les recherches micro.

Il est peut être trop tôt pour poser la question sur la « chose » université. Elle est pour le moment, un lieu, un moment dans la vie et le moyen d'acquérir une qualification pour obtenir un meilleur travail. c'est aussi un rêve pour une part de celles et ceux qui ne pourront y avoir accès. Autant d'objets de recherche légitimes.

## Références

ALTBACH, Ph., LEVY D., *Private Higher Education: A Global Revolution*, Sense Publishers, 2005.

BURKE, D.L., AL-WAKED, A.A., “On the threshold: Private universities in Jordan”, *International Higher Education* 9, 1997, p. 2–4.

COFFMAN J., “Higher education in the Gulf: Privatization and Americanization”, *International Higher Education* 33, 2003, p.17–19.

DUPONT, Anne-Laure, «Une école missionnaire et étrangère dans la tourmente de la révolution constitutionnelle ottomane. La crise de 1909 au Syrian Protestant College de Beyrouth», *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 75, Islam et éducation au temps des réformes, 2007 p. 39-57

EL-HAWAT, Ali, “Higher Education in Libya”, in Damtew Teferra and Philip. G. Altbach, eds., *African Higher Education: An International Reference Handbook* Indiana University Press, 2003, pp. 391-402.

FARAG, « Higher Education in Egypt: The Realpolitik of Privatization », *International Higher Education*, n°18, Winter 2000.

FARAG, I, « Higher Education in Egypt », in Altbach & Forest (ed.), *International Handbook of Higher Education*, volume II, Regions and Countries, Kluwer Academic Publisher, The Netherlands, 2006.

GIBBONS, M., LIMOGES, C., NOVOTNY, H., SCHWARTZMAN, S., SCOTT, P., & TROW, M.(1994). *The New Production of Knowledge : The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, London, Sage.

GILL John, “Oiling the learning machine”, *Times Higher Education*, 21 August 2008.

HARDY D & MUNNS, “Syrian Higher Education ; responding to a changing economy”, *International Higher Education*, n48, summer 2007.

LE GOFF, J., *Les Intellectuels au Moyen âge*, Paris, Seuil, 1985.

MAZAWI, A.E. (2005), Contrasting perspectives on Higher Education governance in the Arab States, in *Higher Education: Handbook of Theory and Research*, Volume 20, Dordrecht, The Netherlands: Springer Science, p133-189

MAZAWI, A.E. (2007), 'Knowledge society' or work as 'spectacle'? Education for work and the prospects of social transformation in Arab societies', in FARREL, L. and FENWICK, T., *Educating the Global Workforce: Knowledge, Knowledge Work and Knowledge Workers*, London: Routledge, p 251-267.

MAZELLA, Sylvie, "L'enseignement supérieur privé en Tunisie. La mise en place étatique d'un secteur universitaire privé", *Alfa Maghreb et sciences sociales*, numéro annuel 2006, éd. IRMC, p. 206-217.

MAZELLA, Sylvie, 2008, « Une "libéralisation d'État" de l'enseignement supérieur ? Introduction. », in *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison Maghreb, Afrique, Canada et France Alfa. Maghreb et sciences sociales 2007*, Maisonneuve & Larose, p.15-22.

MUSSELIN, Christine, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », in *Critique internationale*, n° 39, avril-juin 2008, L'enseignement supérieur face à l'internationalisation et à la privatisation.

REID, D., *Cairo University and the Making of Modern Egypt*, The American University Press, Cairo, 1991.

ROMANI, Vincent, « Universités et universitaires palestiniens ; d'une intifâda l'autre », *Egypte monde arabe*, n°6, 2003, La Palestine au quotidien, p. 55-80.

**Annexe : Universités européennes dans les pays du Golfe**  
**Extrait de ;The EU-GCC Partnership: Cooperation in Higher Education**  
**Kuwait University, March 10-11, 2009**  
**Taking Stock of the EU-GCC Cooperation in Education, Science, and Technology:**  
**Conference Overview Paper**  
[http://www.cap.lmu.de/download/2009/2009\\_EU-GCC-](http://www.cap.lmu.de/download/2009/2009_EU-GCC-)

#### University Cooperation

In the recent past, Gulf countries have started to liberalize their once state-controlled educational sectors. Private groups, among them many European ones, have been setting up an increasing number of universities, schools, and training institutes in the region. Some European universities established their own campuses in the Gulf, others keep a presence within a Gulf university or concluded specific cooperation agreements with Gulf universities, e.g. with regards to joint academic programs or research activities. It is important to note that Europe has been lagging behind Asian and, particularly, US institutions. The following list provides a few examples:

- Universität Bonn and Technische Universität München – Abu Dhabi University
- Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen – Sultan Qaboos University
- Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen – German University of Technology in Oman
- Paris-Sorbonne Université – Sorbonne University Abu Dhabi
- Génopole D’Evry – King Saud University and King Abdulaziz University
- Haute école des études commerciales – King Abdulaziz University
- Université Versailles-St. Quentin – Universities of Al Hail and Tabouk
- Institut Nationale de Recherche Agronomique – King Saud University
- Freie Universität Berlin – Gulf Research Center
- University of Erlangen-Nurmburg – Gulf Research Center (MoU)
- Sciences Po – Gulf Research Center
- Sciences Po – Kuwait Foundation for the Advancement of Sciences
- Sciences Po – University of Kuwait (cooperation within the framework of the Gurogolfe project of Sciences Po)
- Sciences-Po – American University of Sharjah (cooperation within the framework of the Gurogolfe’ project of Sciences-Po)
- Wismar University – Maritime University Dubai
- Berlin Institute of Technology – Abu Dhabi University
- L’École des Ponts Paris Tech – Abu Dhabi University
- Exeter University – Zayed University, Abu Dhabi (under discussion)
- Exeter University – American University of Sharjah (cooperation agreement under discussio)
- London School of Economics – Kuwait University/KISR (collaboration in framework of Kuwait Gulf Program at LSE)
- British University in Dubai
- London Business School - Dubai
- Middlesex University - Dubai
- Partner universities of the Mohammed Bin Rashed Al Maktoum Foundation of Dubai:
- London Business School (LSE), Cranfield University, l’ENA, INSEAD, University of

Navarra (IESE Business School), Oxford University (Said Business School), Cambridge (Judge Business School), Sciences-Po.  
<http://www.caa.ae/caaweb/>

**Annexe 2 : Emirats liste des établissements supérieurs privés accrédités**

**Number of Licensed Institutions: 59**

t

<u>Name</u>	<u>Name (Arabic)</u>	<u>Web Link</u>
<u>ABU DHABI UNIVERSITY</u>	جامعة أبوظبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>AJMAN UNIVERSITY OF SCIENCE AND TECHNOLOGY</u>	جامعة عجمان للعلوم والتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<u>AL AIN INTERNATIONAL AVIATION ACADEMY</u>	أكاديمية العين الدولية للطيران	<a href="#">Web Link</a>
<u>AL AIN UNIVERSITY OF SCIENCE &amp; TECHNOLOGY</u>	جامعة العين للعلوم والتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<u>AL GHURAIR UNIVERSITY</u>	جامعة الغرير	<a href="#">Web Link</a>
<u>AL HOSN UNIVERSITY</u>	جامعة الحصن	<a href="#">Web Link</a>
<u>AL KHAWARIZMI INTERNATIONAL COLLEGE</u>	كلية الخوارزمي الدولية	<a href="#">Web Link</a>
<u>AMERICAN COLLEGE OF DUBAI</u>	الكلية الأمريكية في دبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>AMERICAN UNIVERSITY IN DUBAI</u>	الجامعة الأمريكية في دبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>AMERICAN UNIVERSITY IN THE EMIRATES</u>	الجامعة الأمريكية في الإمارات	<a href="#">Web Link</a>
<u>AMERICAN UNIVERSITY OF SHARJAH</u>	الجامعة الأمريكية في الشارقة	<a href="#">Web Link</a>
<u>BOSTON UNIVERSITY INSTITUTE FOR DENTAL RESEARCH &amp; EDUCATION</u>	معهد جامعة بوسطن للبحوث والتعليم الأسنان في طب	<a href="#">Web Link</a>
<u>BRITISH UNIVERSITY IN DUBAI</u>	الجامعة البريطانية في دبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>CANADIAN UNIVERSITY OF DUBAI</u>	الجامعة الكندية في دبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>COMPUTER COLLEGE</u>	كلية الحاسوب	<a href="#">Web Link</a>
<u>DUBAI MEDICAL COLLEGE FOR GIRLS</u>	كلية دبي الطبية للبنات	<a href="#">Web Link</a>
<u>DUBAI PHARMACY COLLEGE</u>	كلية دبي للصيدلة	<a href="#">Web Link</a>
<u>DUBAI POLICE ACADEMY</u>	أكاديمية شرطة دبي	<a href="#">Web Link</a>
<u>DUBAI SCHOOL OF GOVERNMENT</u>	كلية دبي للإدارة الحكومية	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES ACADEMY OF HOSPITALITY MANAGEMENT</u>	أكاديمية الإمارات لإدارة الضافة	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES AVIATION COLLEGE AEROSPACE AND ACADEMIC STUDIES</u>	كلية الإمارات للطيران - الدراسات وعلوم الطيران الأكاديمية	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES CANADIAN UNIVERSITY</u>	الجامعة الإماراتية الكندية	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES COLLEGE FOR MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY</u>	كلية الإمارات للإدارة وتكنولوجيا المعلومات	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES COLLEGE OF TECHNOLOGY</u>	كلية الإمارات للتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<u>EMIRATES INSTITUTE FOR BANKING AND FINANCIAL STUDIES</u>	معهد الإمارات للدراسات المصرفية والمالية	<a href="#">Web Link</a>
<u>EUROPEAN INTERNATIONAL COLLEGE</u>	الكلية الأوروبية الدولية	<a href="#">Web Link</a>
<u>FATIMA COLLEGE OF HEALTH SCIENCES</u>	كلية فاطمة للعلوم الصحية	<a href="#">Web Link</a>
<u>FUJAIRAH COLLEGE</u>	كلية الفجيرة	<a href="#">Web Link</a>

<a href="#">FUJAIRAH NATIONAL UNIVERSITY</a>	جامعة الفجيرة الوطنية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">GEORGE MASON UNIVERSITY</a>	جامعة جورج مسون	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">GULF MEDICAL UNIVERSITY</a>	جامعة الخليج الطبية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">HAMDAN BIN MOHAMMED E-UNIVERSITY</a>	جامعة حمدان بن محمد الإلكترونية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">HORIZON INTERNATIONAL FLIGHT ACADEMY, AL AIN</a>	الأكاديمية الدولية للطيران - أفق	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">IMAM MALIK COLLEGE FOR ISLAMIC SHARIA AND LAW</a>	كلية الامام مالك للشريعة الإسلامية والقانون	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">INSTITUTE OF MANAGEMENT TECHNOLOGY- DUBAI</a>	إي. أم. تي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">ISLAMIC AND ARABIC STUDIES COLLEGE-DUBAI</a>	كلية الدراسات الإسلامية والعربية دبي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">ITTIHAD UNIVERSITY</a>	جامعة الأتحاد	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">KHALIFA BIN ZAYED AIR COLLEGE</a>	كلية خليفة بن زايد الجوية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">KHALIFA UNIVERSITY OF SCIENCE, TECHNOLOGY AND RESEARCH</a>	جامعة خليفة للعلوم والتكنولوجيا والبحوث	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">MASDAR INSTITUTE OF SCIENCE AND TECHNOLOGY</a>	معهد مصدر للعلوم والتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">NAVAL COLLEGE</a>	الكلية البحرية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">NEW YORK INSTITUTE OF TECHNOLOGY</a>	معهد نيويورك للتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">NICOLAS &amp; ASP COLLEGE OF POSTGRADUATE DENTISTRY</a>	كلية نيقولا وأسب للدراسات العليا في الأسنان طب	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">PARIS SORBONNE UNIVERSITY, ABU DHABI</a>	جامعة باريس السوربون- أبوظبي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">PETROLEUM INSTITUTE</a>	المعهد البترولي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">POLICE COLLEGE, ABU DHABI</a>	كلية الشرطة - أبوظبي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">POLICE SCIENCES ACADEMY- SHARJAH</a>	أكاديمية العلوم الشرطية بالشارقة	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">RAS AL KHAIMAH MEDICAL AND HEALTH SCIENCES UNIVERSITY</a>	جامعة رأس الخيمة للطب والعلوم الصحية	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">ROCHESTER INSTITUTE OF TECHNOLOGY- DUBAI</a>	معهد روشيستر للتكنولوجيا	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">ROYAL COLLEGE OF SURGEONS IN IRELAND- DUBAI</a>	أيرلندا الكلية الملكية للجراحين في	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">SKYLINE UNIVERSITY COLLEGE</a>	كلية الأفق الجامعة	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">SYSCOMS COLLEGE</a>	كلية سيسكومس	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY COLLEGE OF MOTHER AND FAMILY SCIENCES</a>	الأسرة الكلية الجامعة للأم والعلوم	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY OF DUBAI</a>	جامعة دبي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY OF JAZEERA</a>	جامعة الجزيرة	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY OF SHARJAH</a>	جامعة الشارقة	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY OF STRATHCLYDE BUSINESS SCHOOL- UAE</a>	جامعة ستراثكلد- كلية إدارة الأعمال بالإمارات	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">UNIVERSITY OF WOLLONGONG IN DUBAI</a>	جامعة ولونغونغ في دبي	<a href="#">Web Link</a>
<a href="#">VOCATIONAL EDUCATION AND TRAINING INSTITUTE, ABU DHABI</a>	معهد أبوظبي للتعليم والتدريب المهني	<a href="#">Web Link</a>



